



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 18 novembre 2011

Ordre du jour

- I - Institution de la taxe d'Aménagement**
- II - Décision budgétaire modificative**
- III - Dossier FISAC – Demande de subvention**
- IV - Informations et questions diverses**

Ouverture de séance à 20h00

En introduction, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mr Jean-Michel LUCZAK lui présentant sa démission pour raisons de santé.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point :

I - Institution de la Taxe d'Aménagement :

Cette taxe est destinée à simplifier le régime actuel des taxes sur l'urbanisme et à permettre aux communes de promouvoir un usage économe des sols et de contribuer à la lutte contre l'étalement urbain.

Elle comporte une part communale (destinée à remplacer la Taxe Locale d'Équipement) et une part départementale (destinée à remplacer la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles et la Taxe Départementale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) comme Bersée, la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit avec un taux de 1 %, qui peut être modifié par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance des principes de cette taxe, et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal en fixe le taux à 5%. Ce taux est identique pour l'ensemble du territoire communal, le Conseil choisissant de ne pas le moduler par secteurs géographiques.

Par ailleurs, il ne sera pas accordé de dérogations à cette taxe.

Pour ce qui concerne le versement pour sous-densité, destiné à lutter contre l'étalement urbain en incitant les constructeurs à consommer pleinement la constructibilité de leurs terrains, le Conseil décide de ne pas instaurer de taxe, considérant que cela aboutirait à pénaliser considérablement les personnes qui construiraient sur les parcelles de taille moyenne.

II - Décision budgétaire modificative

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits suivants en section d'Investissement : une recette de 200.000 € correspondant à un emprunt et une autre de 29.331,75 € correspondant à un complément de subventions ; une dépense de 229.331,75 € destinée à financer les travaux anticipés à l'Eglise.

III - Dossier FISAC : Demande de subvention

Le Conseil donne un avis favorable à un dossier de demande de subvention au titre du FISAC pour l'agencement et l'aménagement d'un local pour la création d'un magasin d'articles de sport dans le domaine de l'équitation. Le montant de l'investissement subventionnable s'élevant à 20.920 € H.T., la participation du FISAC serait de 6276 €, soit une subvention de l'ordre de 30 %.

IV- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire indique que la convention avec la Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale est revalorisée de 865€ à 950€. Il est décidé de créer un poste d'adjoint d'administratif à mi-temps pour la régularisation de la situation de l'agent contractuel affecté à cette tâche.

Le Conseil valide un devis de 1250€ environ pour des travaux au clocher de l'Eglise et donne un avis favorable au projet de création d'un bloc sanitaire dans le local rangement de la Maison des Associations, compte tenu de la vétusté des installations existantes.

La séance est levée à 22h05